

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CD38

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,  
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,  
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,  
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq,  
M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud,  
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,  
Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 16 BIS**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« n'est pas encore »,

le mot :

« est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, les député-es du groupe LFI-NFP proposent de conditionner la qualification de matières radioactives en « stocks stratégiques » à l'établissement suffisant d'une perspective de valorisation.

La catégorie créée par cet article ne peut pas servir de zone d'attente qui permette de contourner un traitement sûr de ces matières comme des déchets radioactifs. La dénomination de « stock stratégique » risque d'invisibiliser la toxicité chimique et radiologique des substances concernées, posant un double problème de sûreté et de coût, à la fois financier et environnemental, de la gestion des matières radioactives.

En effet, le stockage et le traitement des déchets radioactifs a un coût très important. Le coût du projet Cigéo, par exemple, a été fixé par décret à 25 milliards d'euros. Il est donc indispensable d'anticiper ce coût et de le provisionner dans le bilan comptable des structures concernées. Étant donnée l'importance des coûts impliqués, il serait déraisonnable de parier sur une valorisation sans qu'elle soit avérée.

L'Agence de Sûreté Nucléaire, dans un avis en date de 2020, « estime indispensable qu'une quantité substantielle d'uranium appauvri soit requalifiée dès à présent en déchet » et rappelle l'absence de solution pour ces matières à ce jour.

En cohérence avec les recommandations de l'ASN, nous suggérons que pour être requalifiées en « stocks stratégique », ces matières nucléaires doivent faire l'objet d'une opérabilité suffisamment établie.